AMIANTE

Référence : 002HD001059

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiantedans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	RUE DU MOULIN
CP - Ville :	53410 ST PIERRE LA COUR
Référence client :	_0025500001_
Rapport émis le :	02/08/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages

Sommaire

Rapport	Annexes	
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique	22 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique	5 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A	Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des materiaux de la liste B	4 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements	1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission		
G - Commentaires et réserves	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire	11 page(s)
H - Locaux ou parties de locaux non visitées	Documents	1 page
I - Rapports précédemment réalisés		
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention		
K - Périmètre de repérage		
L - Conditions de réalisation du repérage		
M - Grille de résultat du repérage		
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire		
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes		
O - Recommandations générales de sécurité		
P - Informations complémentaires		

Présence d'amiante	Oui
Présence de pièce(s) non visitée(s)	Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité

AMIANTE

Référence : 002HD001059

Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble

Adresse du bien : RUE DU MOULIN
53410 ST PIERRE LA COUR

Batiment : Non communiqué
Etage : Non communiqué
Références client : _0025500001_
N° de lot : Non communiqué - Non communiqué
Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages

Date de construction ou permis de construire :
Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)

B Propriétaire / Donneur d'ordre

Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT

Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9

Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT

Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9

Ref donneur d'ordre : CVMAY01

Date commande : 20/07/2016

Date repérage : 20/07/2016

Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT

Rapport émis le : 02/08/2016

C Opérateur de repérage

AC Environnement
Siret : 441355914
Nom prénom : JOUSSELIN David

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE

Certification n° : CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015

D Personne autorisant l'émission du rapport

Nom prénom : MORA Denis

Fonction : Responsable technique

Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)

E Liste des locaux visités

Plan	Volume	Plan	Volume
Sous-sol	Vol 1 (vide sanitaire)	Sous-sol	Vol 2 (dégagement)
Sous-sol	Vol 4 (accès caves)	Sous-sol	Vol 5 (local poubelle)
Sous-sol	Vol 6 (local vélo)	Sous-sol	Vol 7 (dégagement)
Sous-sol	Vol 8 (accès caves)	Sous-sol	Vol 10 (local fioul)
Sous-sol	Vol 11 (local sous escalier)	PC Cage 1	Vol 12 (PC RDC)
PC Cage 1	Vol 13 (PC R+1)	PC Cage 3	Vol 14 (PC RDC)
PC Cage 3	Vol 15 (PC R+1)	PC Cage 3	Vol 16 (PC R+2)
Combles	Vol 18 (combles cage 3)	Toiture	Vol 19 (Toiture)
Plan masse	Vol 20 (plan masse)	Façade avant cage 1	Vol 21 (façade avant cage 1)
Façade avant cage 3	Vol 22 (Façade avant cage 3)	Pignon droit	Vol 23 (Pignon droit)
Façade arrière	Vol 24 (Façade arrière)	Pignon gauche	Vol 25 (Pignon gauche)

Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

▶ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

		Critère de décision	
Localisation	Matériau	après analyse	sur décision de l' opérateur
Vol 10 (local fioul)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 10 (local fioul)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 10 (local fioul)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (Toiture)	Ardoises composites		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (Toiture)	Ardoises composites		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (Façade avant cage 3)	Ardoises composites		Positif sur jugement personnel
Vol 1 (vide sanitaire)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas éffectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées…) Les matériaux présents sous la laine de verre + ouatte de cellulose dans les combles. Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Combles - Vol 17 (combles cage 1)	Inaccessible sans sondage destructif	Enduit + peinture sur trappe / risque de dégradation importante du plafond
Combles - Combles	Inaccessible sans sondage destructif	volume sous laine de verre + ouatte cellulose
Sous-sol - Vol 3 (local sous escalier)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clefs d'accès
Sous-sol - Vol 9 (chaufferie)	Moyen investigation non mis a disposition	Pas de clefs d'accès

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau règlementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n'annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation règlementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces règlementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionnné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

M Grille de résultats du repérage

					Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conserva-tion
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat		
Façade avant cage 3												
Vol 22 (Façade avant cage 3)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	S78	en couverture et en bardage					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
PC Cage 1												
Vol 12 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S68	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond brut gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (PC RDC) - Vol 13 (PC R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S36 - S37	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Présent sur porteur cage escalier (sous peinture gouttelée)	P20	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
PC Cage 3												
Vol 14 (PC RDC) - Vol 15 (PC R+1) - Vol 16 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S57 - S75 - S76	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Murs gaines techniques	P16	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC) - Vol 15 (PC R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S55 - S67	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond brut gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC) - Vol 15 (PC R+1) - Vol 16 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S33 - S34 - S35	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Présent sur porteur cage escalier (sous peinture gouttelée)	P20	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P23	Réalisation d'un prélevement	mur fond gaines electriques	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	

PC Cage 3												
Vol 15 (PC R+1) - Vol 16 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S63 - S64	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P23	mur fond gaines electriques	P23	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Sous-sol												
Vol 10 (local fioul)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Conduit en fibres-ciment	B	S1						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 10 (local fioul)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S2	Réservation dans mur					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 8 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1	Réalisation d'un prélèvement	Joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves) - Vol 10 (local fioul) - Vol 11 (local sous escalier) - Vol 4 (accès caves) - Vol 5 (local poubelle) - Vol 6 (local vélo) - Vol 1 (vide sanitaire)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1 - S4 - S13 - S14 - S18 - S19 - S30	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P4	Réalisation d'un prélèvement	Linteau et jambage de porte	P4	Enduit compact gris + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves) - Vol 4 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S3 - S25	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4	Linteau et jambage de porte	P4	Enduit compact gris + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P6	Réalisation d'un prélèvement	Bande platreuse + laine	P6	Matériau fibreux jaune + carton non séparable + toile blanche plâtrée non séparable + couche souple incolore	Négatif	Négatif sur analyse	

Sous-sol												
Vol 8 (accès caves) - Vol 10 (local fioul) - Vol 4 (accès caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P6 - S6 - S26	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	Bande platreuse + laine	P6	Matériau fibreux jaune + carton non séparable + toile blanche plâtrée non séparable + couche souple incolore	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (local fioul)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P7	Réalisation d'un prélevement	Plafond local fioul	P7	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P8	Réalisation d'un prélevement	Enduit projeté gratté en soubassement	P8	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (local poubelle) - Vol 6 (local vélo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S27 - S28	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P8	Enduit projeté gratté en soubassement	P8	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (accès caves)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P11	Réalisation d'un prélevement	Tresse + carton + laine jaune	P11	Matériau fibreux orange avec poussières + carton + toile fibreuse beige	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 11 (local sous escalier) - Vol 6 (local vélo) - Vol 5 (local poubelle) - Vol 1 (vide sanitaire)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S7 - S8 - S9 - S10	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Tresse + carton + laine jaune	P11	Matériau fibreux orange avec poussières + carton + toile fibreuse beige	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (accès caves)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P12	Réalisation d'un prélevement	Enduit béton banché brut	P12	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (local fioul)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S29	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	Enduit béton banché brut	P12	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P16	Réalisation d'un prélevement	Murs gaines techniques	P16	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P16	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Murs gaines techniques	P16	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (dégagement)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P18	Réalisation d'un prélevement	Plafond brut gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	

Sous-sol												
Vol 7 (dégagement) - Vol 2 (dégagement)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P18 - S74	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P18	Plafond brut gaines techniques	P18	Enduit gris en vrac + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P20	Réalisation d'un prélevement	Présent sur porteur cage escalier (sous peinture gouttelée)	P20	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (dégagement) - Vol 2 (dégagement)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P20 - S49	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P20	Présent sur porteur cage escalier (sous peinture gouttelée)	P20	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (vide sanitaire)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	B	S86	Conduit ventilation dans mur					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Toiture												
Vol 19 (Toiture)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	S78	en couverture et en bardage					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP

N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au *c* n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits rpéertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :
- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'un vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.)
sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de pévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d' élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861).
Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous-sol	Sous-sol - Plan de repérage - Actions menées
	Sous-sol	Sous-sol - Cave cage 1 - Actions menées
	Sous-sol	Sous-sol - Cave cage 1 / Plan de prélèvements
	Sous-sol	Sous-sol - Cave cage 1 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Sous-sol	Sous-sol - Cave cage 3 - Actions menées
	Sous-sol	Sous-sol - Cave cage 3 / Plan de prélèvements
	Sous-sol	Sous-sol - Cave cage 3 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC Cage 1	PC Cage 1 - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 1	PC Cage 1 - Plan de prélèvements
	PC Cage 3	PC Cage 3 - Plan de repérage - Actions menées
	PC Cage 3	PC Cage 3 - Plan de prélèvements
	Combles	Combles - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture	Toiture - MPCA Toiture et étanchéité
	Plan masse	Plan masse - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant cage 1	Façade avant cage 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant cage 3	Façade avant cage 3 - Plan de repérage - Actions menées
	Façade avant cage 3	Façade avant cage 3 - MPCA Toiture et étanchéité
	Pignon droit	Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière	Façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées

SOUS-SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

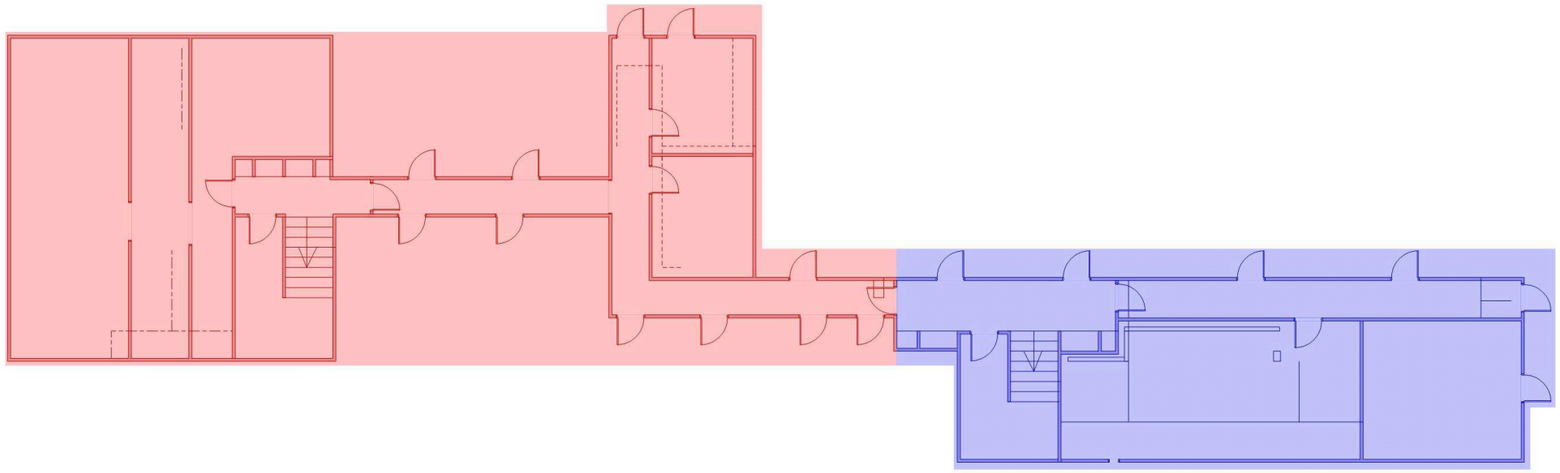

Légende	
	Cave cage 1
	Cave cage 3

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

SOUS-SOL - CAVE CAGE 1 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

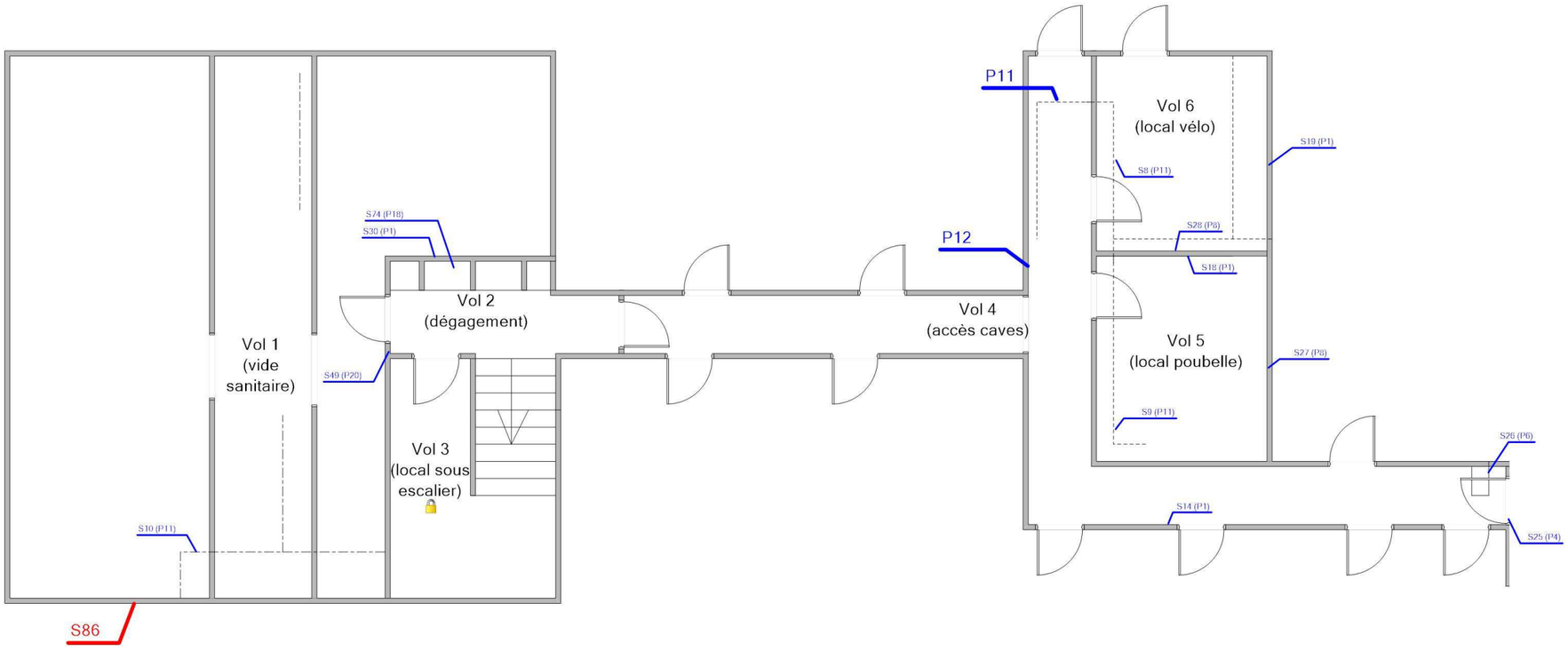

Légende

P	Localisation dun prélèvement
S	Localisation dun sondage négatif
S	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité

Plan de situation

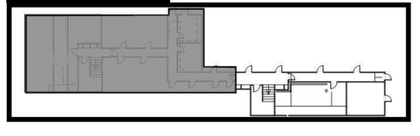

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

SOUS-SOL - CAVE CAGE 1 / PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001059

Légende

	Volume non visité

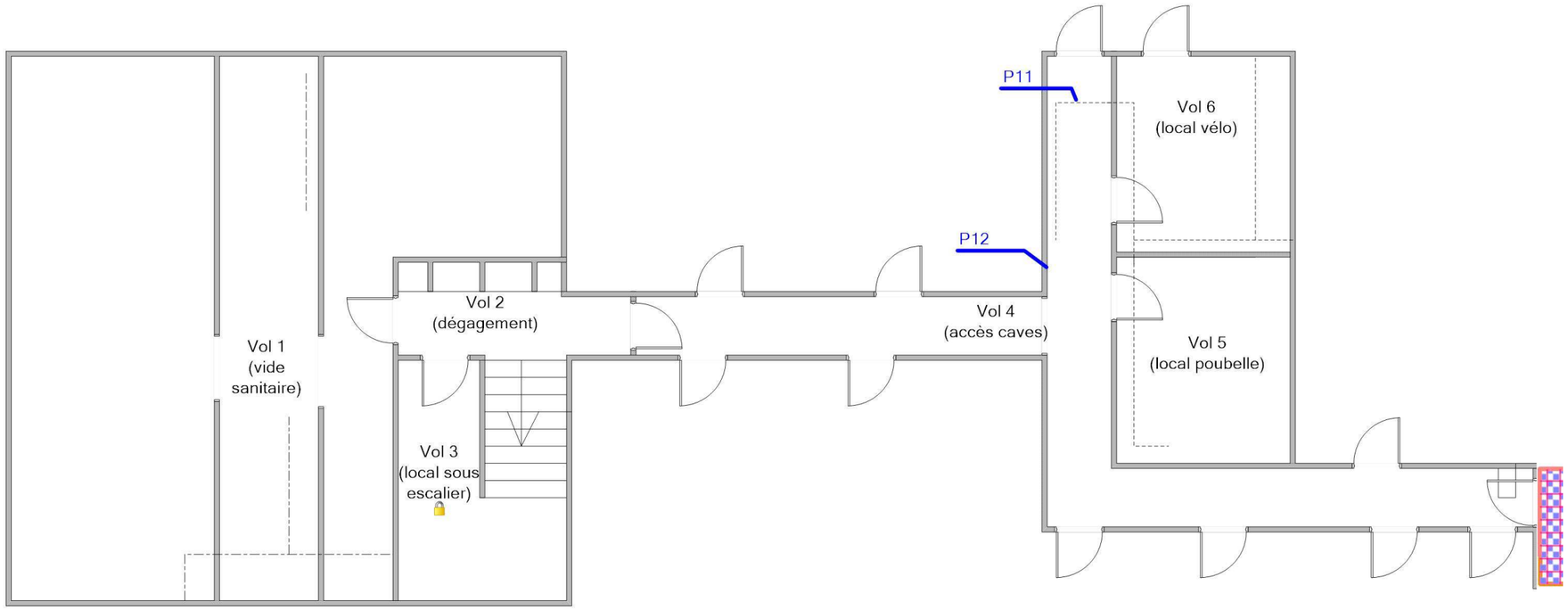

Plan de situation

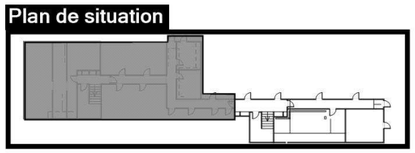

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

SOUS-SOL - CAVE CAGE 1 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001059

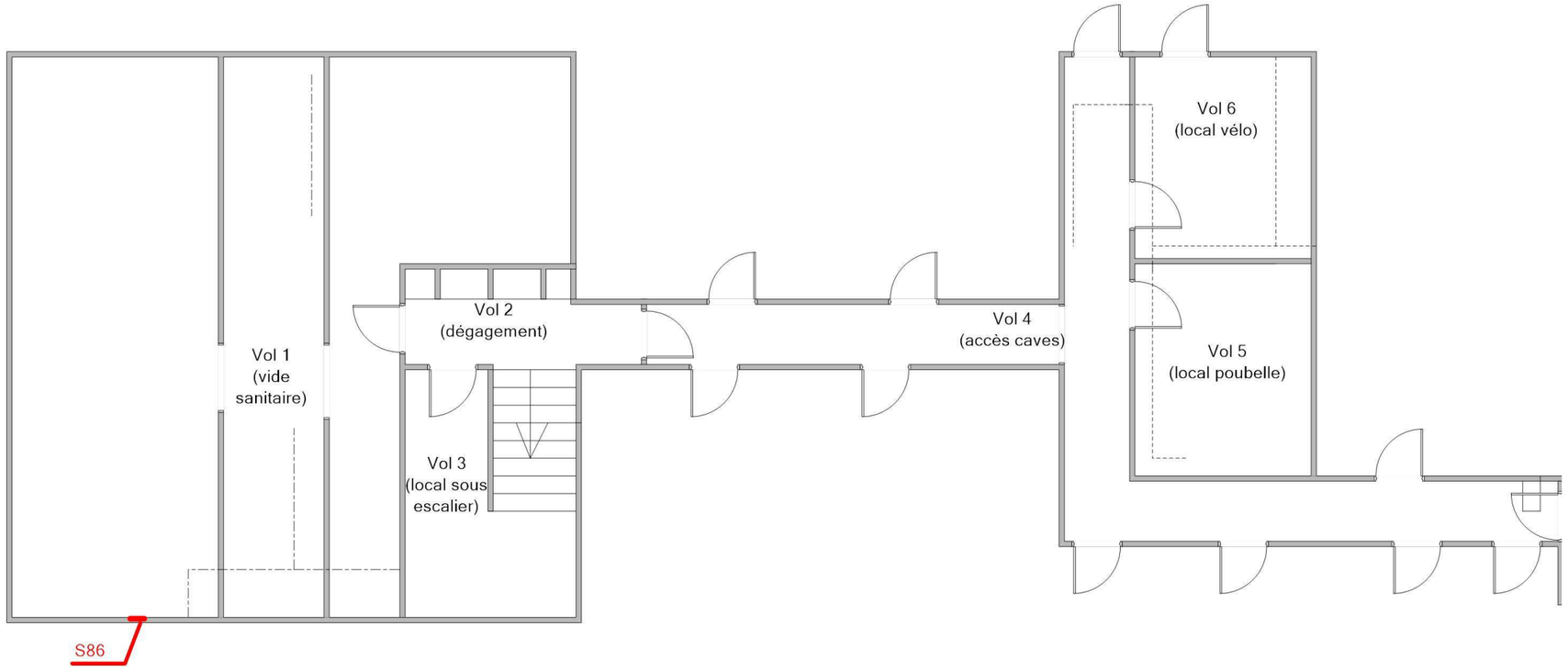

Légende

	S86: Conduit en fibres-ciment

Plan de situation

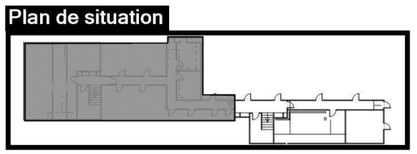

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

SOUS-SOL - CAVE CAGE 3 - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

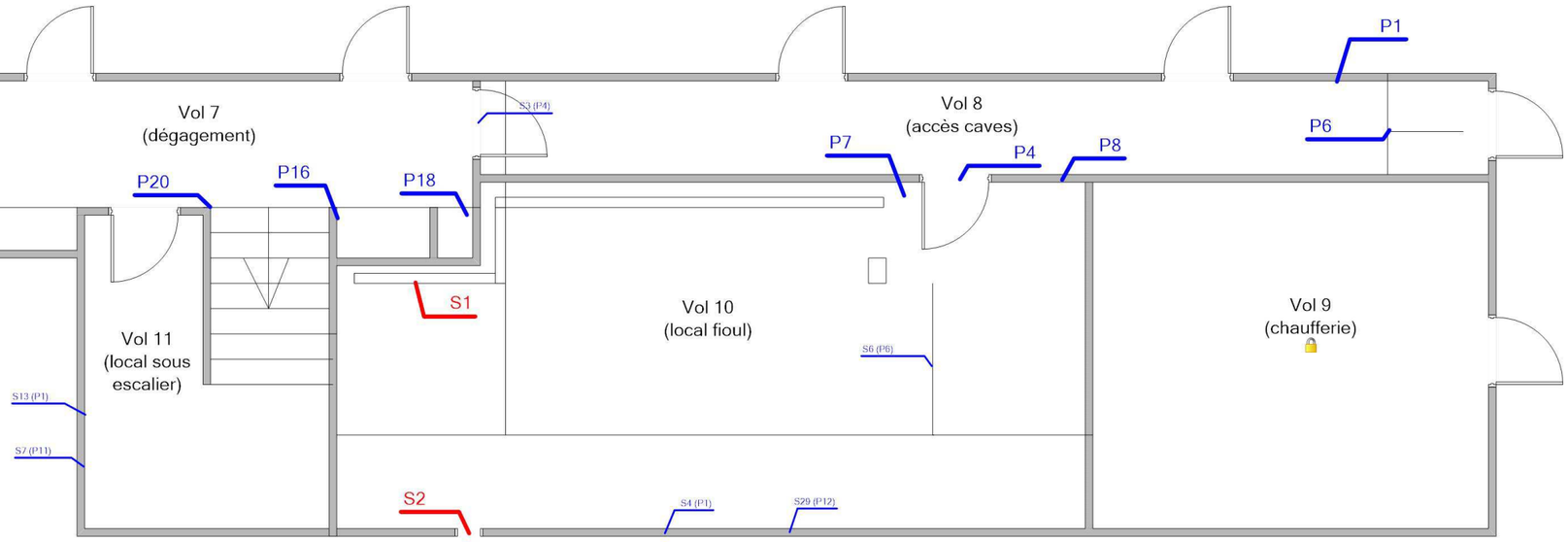

Légende

P	Localisation dun prélèvement
S	Localisation dun sondage négatif
S	Localisation dun sondage positif
	Volume non visité

Plan de situation

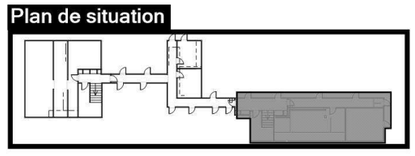

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

SOUS-SOL - CAVE CAGE 3 / PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001059

Légende

	Volume non visité

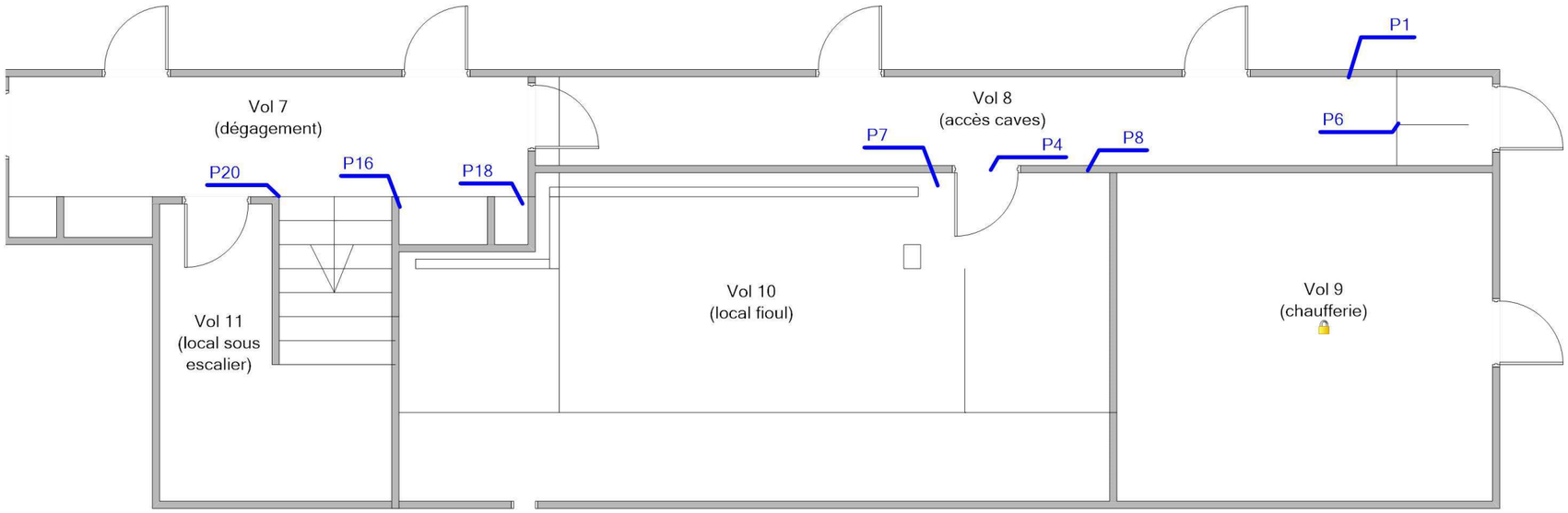

Plan de situation

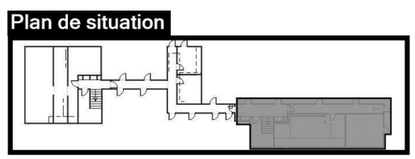

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

SOUS-SOL - CAVE CAGE 3 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002HD001059

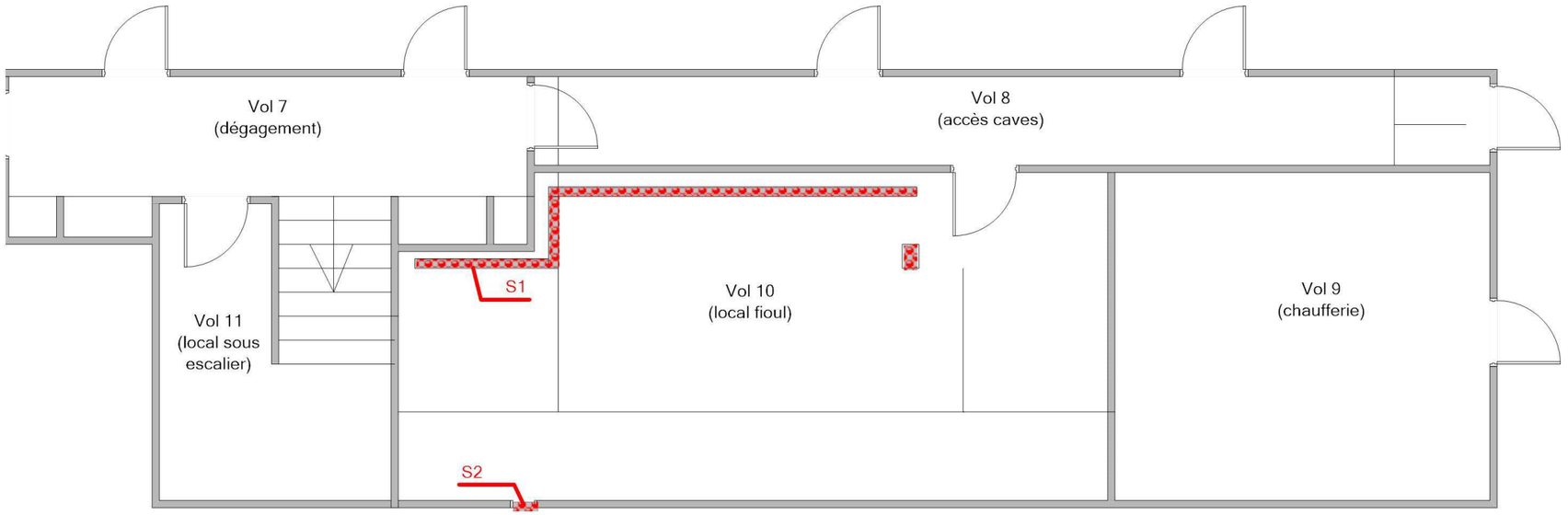

Légende

	S2: Conduit en fibres-ciment
	S1: Conduit en fibres-ciment

Plan de situation

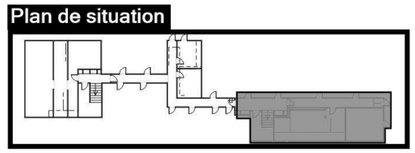

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

PC CAGE 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

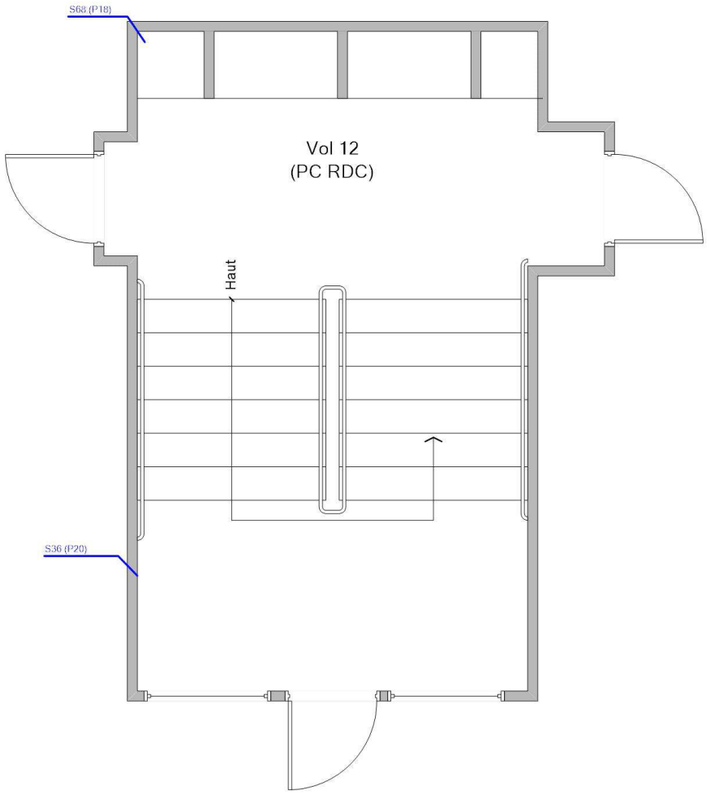

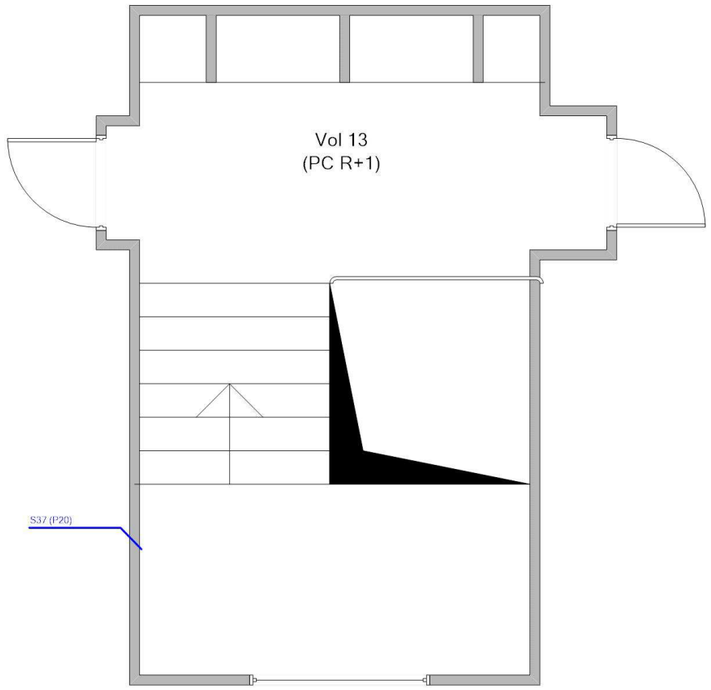

Légende

S	Localisation dun sondage négatif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

PC CAGE 1 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001059

Légende

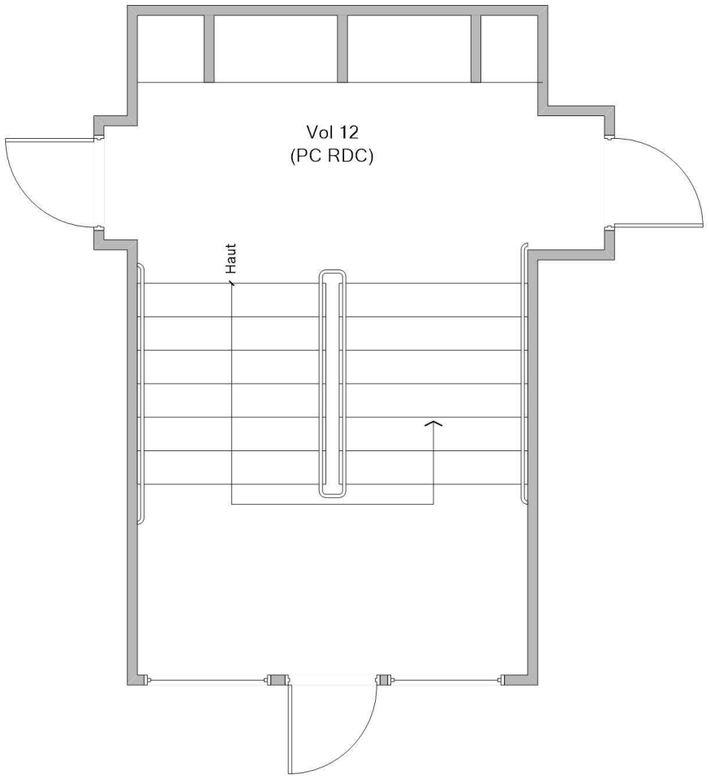

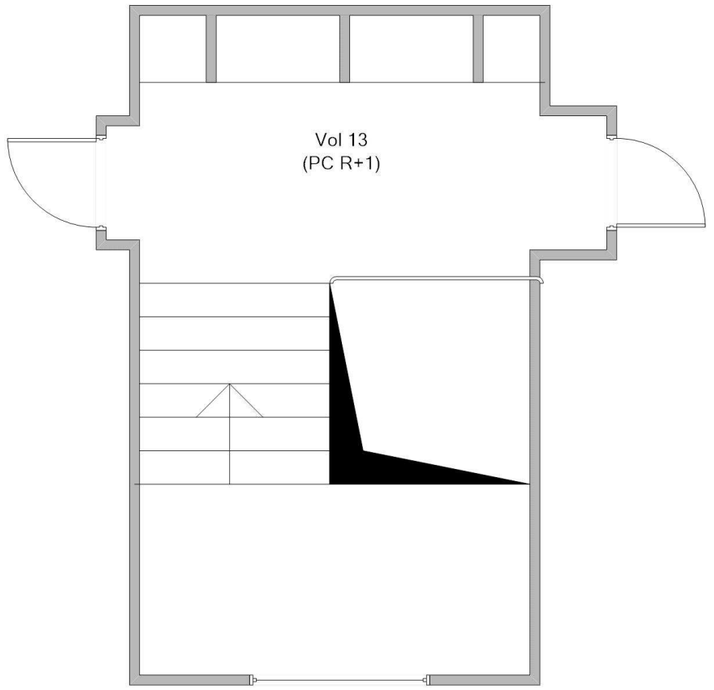

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

PC CAGE 3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

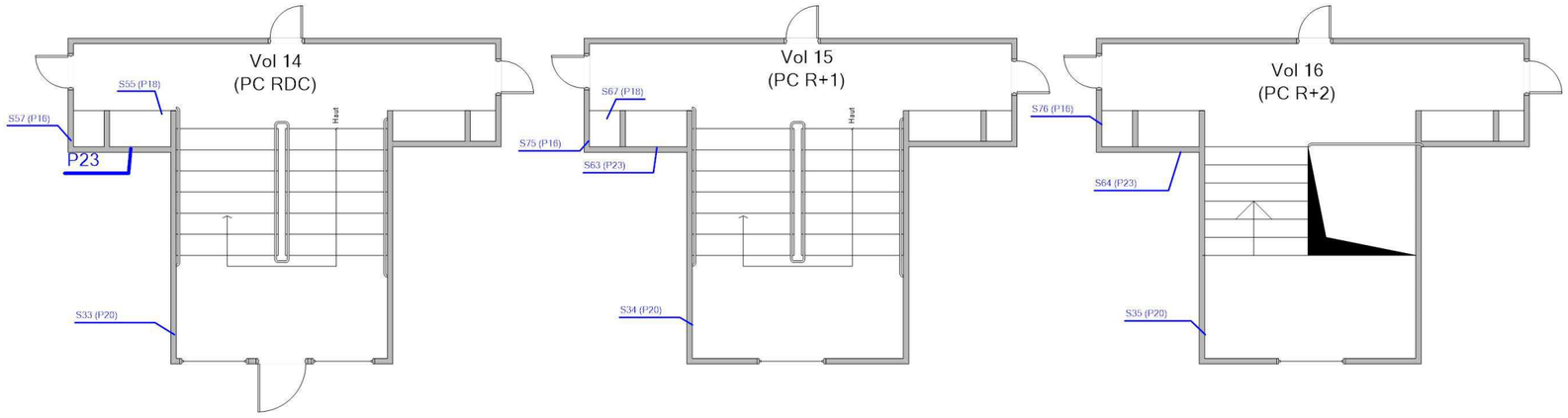

Légende

P	Localisation dun prélèvement
S	Localisation dun sondage négatif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

PC CAGE 3 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:
002HD001059

Légende

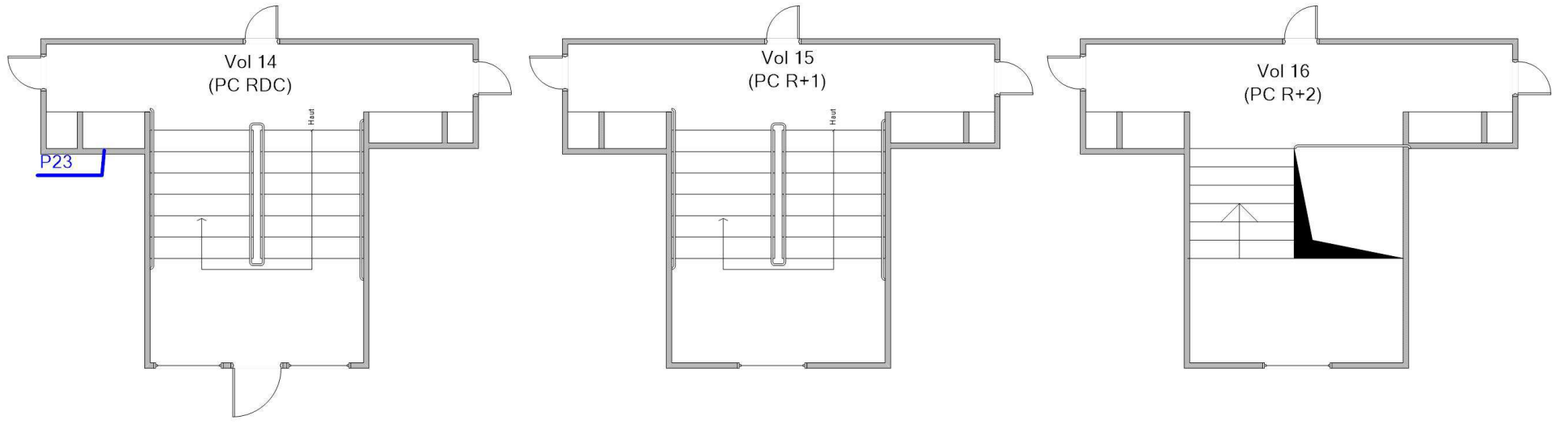

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

COMBLES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

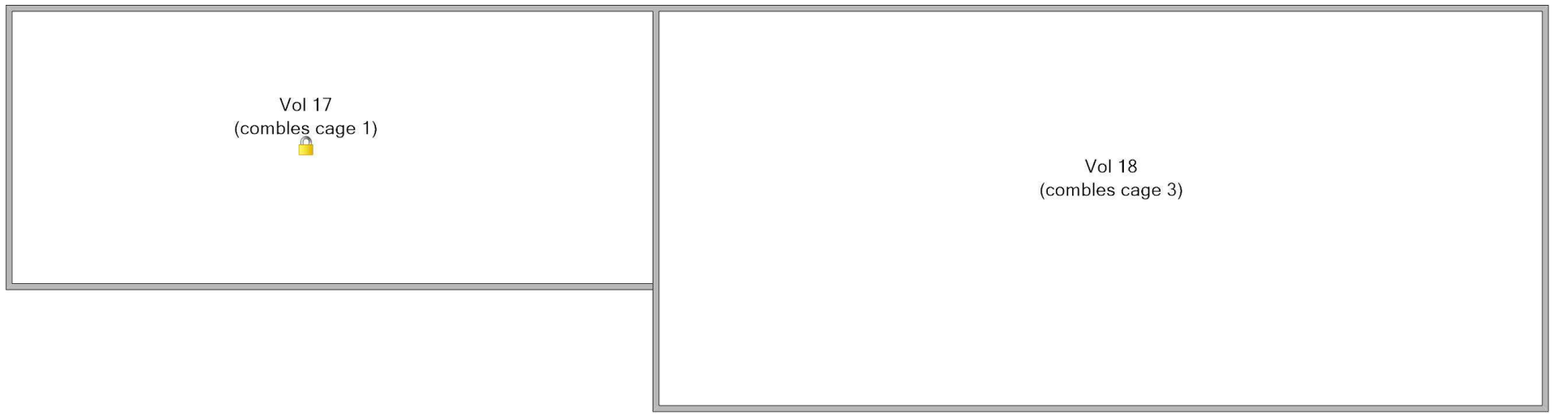

Légende

	Volume non visité

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

TOITURE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

Légende

S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

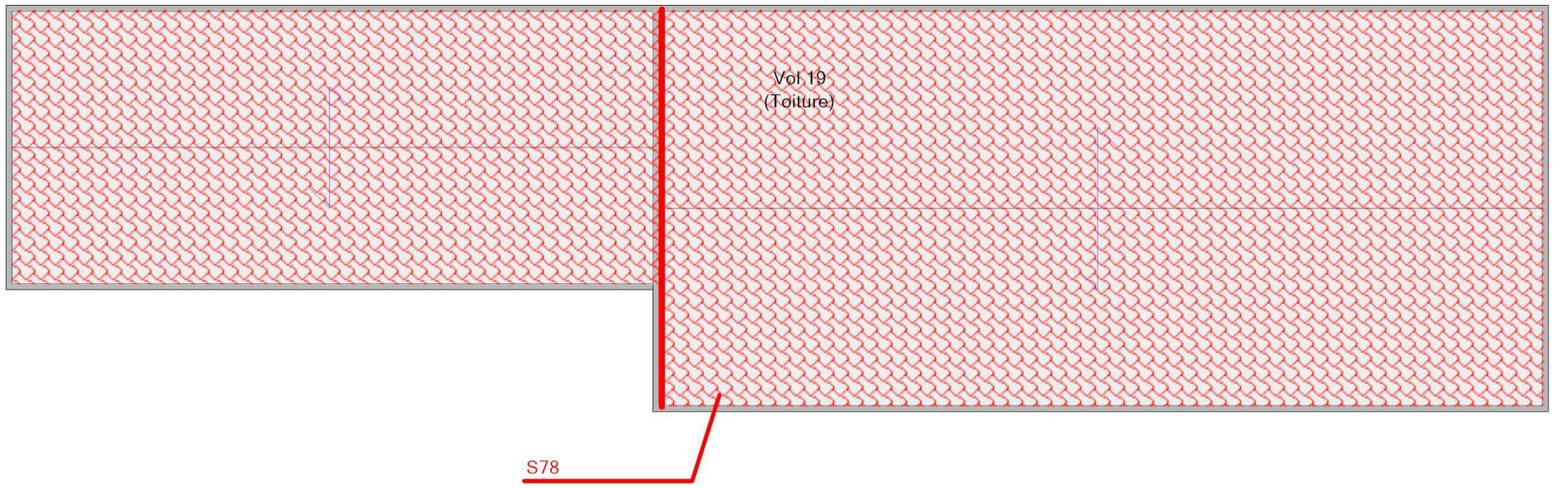

Légende

	S78: Ardoises composites
	S78: Ardoises composites

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

PLAN MASSE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

Légende

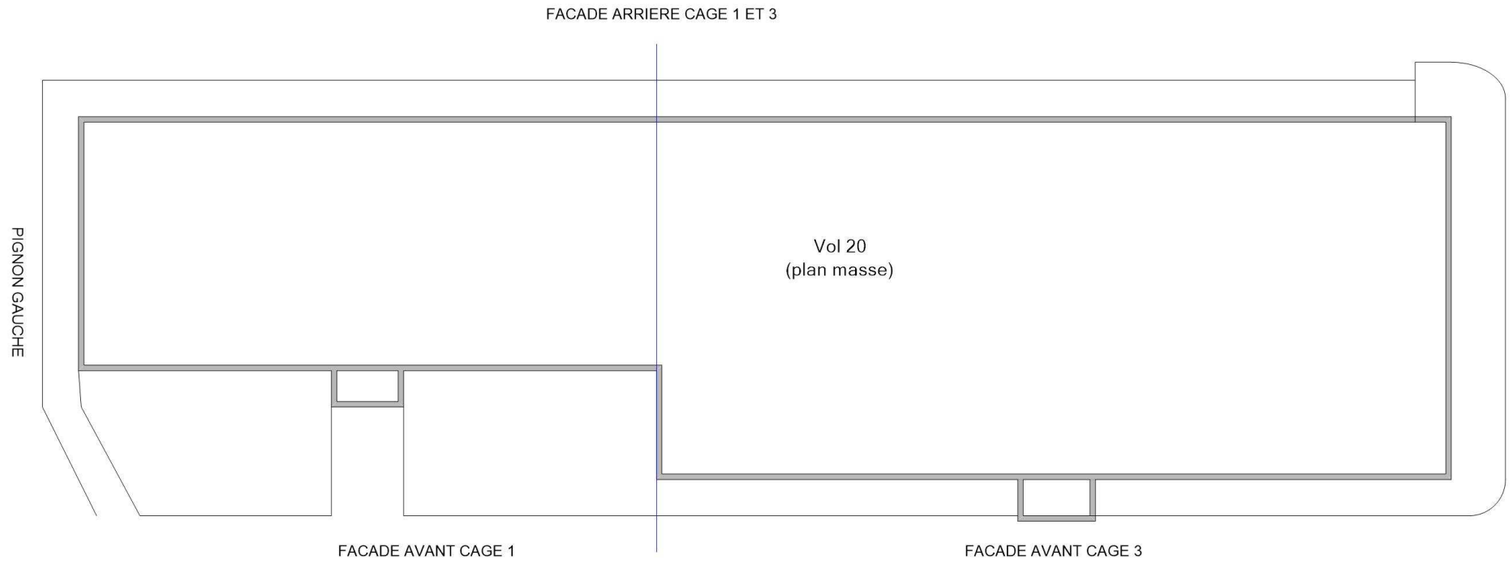

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

FAÇADE AVANT CAGE 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

FAÇADE AVANT CAGE 3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence: 002HD001059

Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

FAÇADE AVANT CAGE 3 - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ

Référence:
002HD001059

Légende

	S78: Ardoises composites

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

PIGNON DROIT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

FAÇADE ARRIÈRE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002HD001059

Légende

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

Légende

	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
AC Environnement Diagnostics Immobiliers	RUE DU MOULIN 53410 ST PIERRE LA COUR	Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages	20/07/2016	JOUSSELIN David

ANNEXE : Reportage photographique

☐ Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002HD001059 n°23 - 1 (P23)	PC Cage 3 - Vol 14 (PC RDC)	Prélevement
002HD001059 n°23 - 2 (P23)	PC Cage 3 - Vol 14 (PC RDC)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002HD001059 n°1 - 1 (P1)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°1 - 2 (P1)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°4 - 1 (P4)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°4 - 2 (P4)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°6 - 1 (P6)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°6 - 2 (P6)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°7 - 1 (P7)	Sous-sol - Vol 10 (local fioul)	Prélevement
002HD001059 n°7 - 2 (P7)	Sous-sol - Vol 10 (local fioul)	Prélevement
002HD001059 n°8 - 2 (P8)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°8 - 1 (P8)	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°11 - 1 (P11)	Sous-sol - Vol 4 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°11 - 2 (P11)	Sous-sol - Vol 4 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°12 - 2 (P12)	Sous-sol - Vol 4 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°12 - 1 (P12)	Sous-sol - Vol 4 (accès caves)	Prélevement
002HD001059 n°16 - 2 (P16)	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	Prélevement
002HD001059 n°16 - 1 (P16)	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	Prélevement
002HD001059 n°18 - 2 (P18)	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	Prélevement
002HD001059 n°18 - 1 (P18)	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	Prélevement
002HD001059 n°20 - 1 (P20)	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002HD001059 n°20 - 2 (P20)	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	Prélevement
S1 - 1 (S1)	Sous-sol - Vol 10 (local fioul)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S2 - 1 (S2)	Sous-sol - Vol 10 (local fioul)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S86 - 1 (S86)	Sous-sol - Vol 1 (vide sanitaire)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
S78 - 1 (S78)	Toiture - Vol 19 (Toiture)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

002HD001059 n°1 - 1 (P1)

002HD001059 n°1 - 2 (P1)

002HD001059 n°4 - 1 (P4)

002HD001059 n°4 - 2 (P4)

002HD001059 n°6 - 1 (P6)

002HD001059 n°6 - 2 (P6)

002HD001059 n°7 - 1 (P7)

002HD001059 n°7 - 2 (P7)

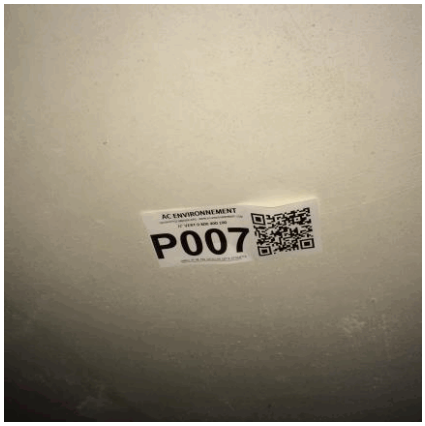

002HD001059 n°8 - 2 (P8)

002HD001059 n°8 - 1 (P8)

002HD001059 n°11 - 1 (P11)

002HD001059 n°11 - 2 (P11)

002HD001059 n°12 - 2 (P12)

002HD001059 n°12 - 1 (P12)

002HD001059 n°16 - 2 (P16)

002HD001059 n°16 - 1 (P16)

002HD001059 n°18 - 2 (P18)

002HD001059 n°18 - 1 (P18)

002HD001059 n°20 - 1 (P20)

002HD001059 n°20 - 2 (P20)

002HD001059 n°23 - 1 (P23)

002HD001059 n°23 - 2 (P23)

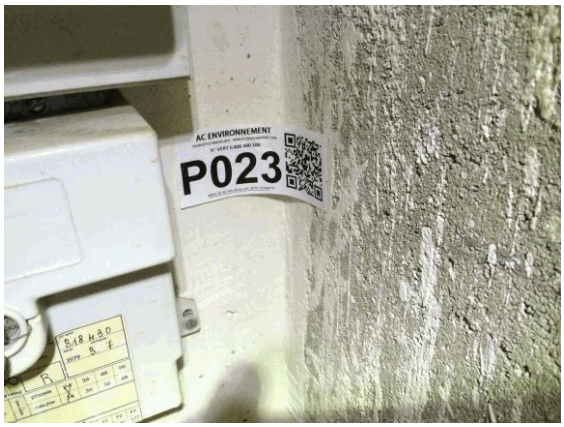

S1 - 1 (S1)

S2 - 1 (S2)

S78 - 1 (S78)

S86 - 1 (S86)

Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001059	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S1	Destination du local :	
Date évaluation :	20/07/2016	Local ou zone homogène :	Vol 10 (local fioul)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001059	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S2	Destination du local :	
Date évaluation :	20/07/2016	Local ou zone homogène :	Vol 10 (local fioul)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat

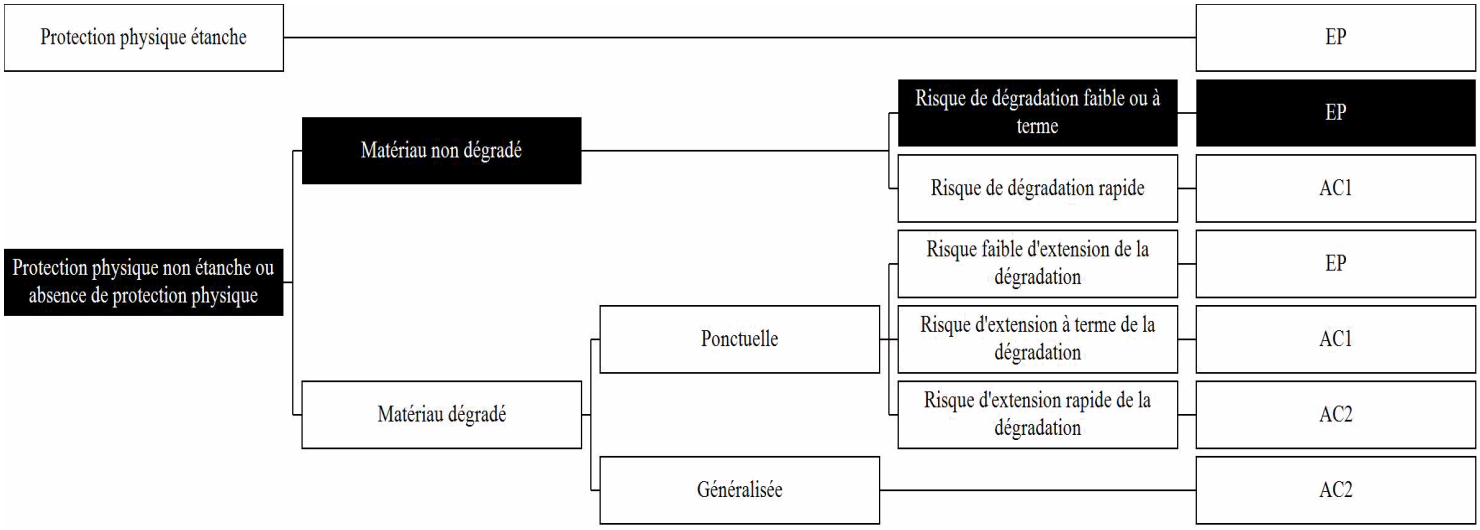

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001059	Materiau :	Ardoises composites
Réf mesure :	S78	Destination du local :	
Date évaluation :	20/07/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (Toiture), Vol 22 (Façade avant cage 3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat

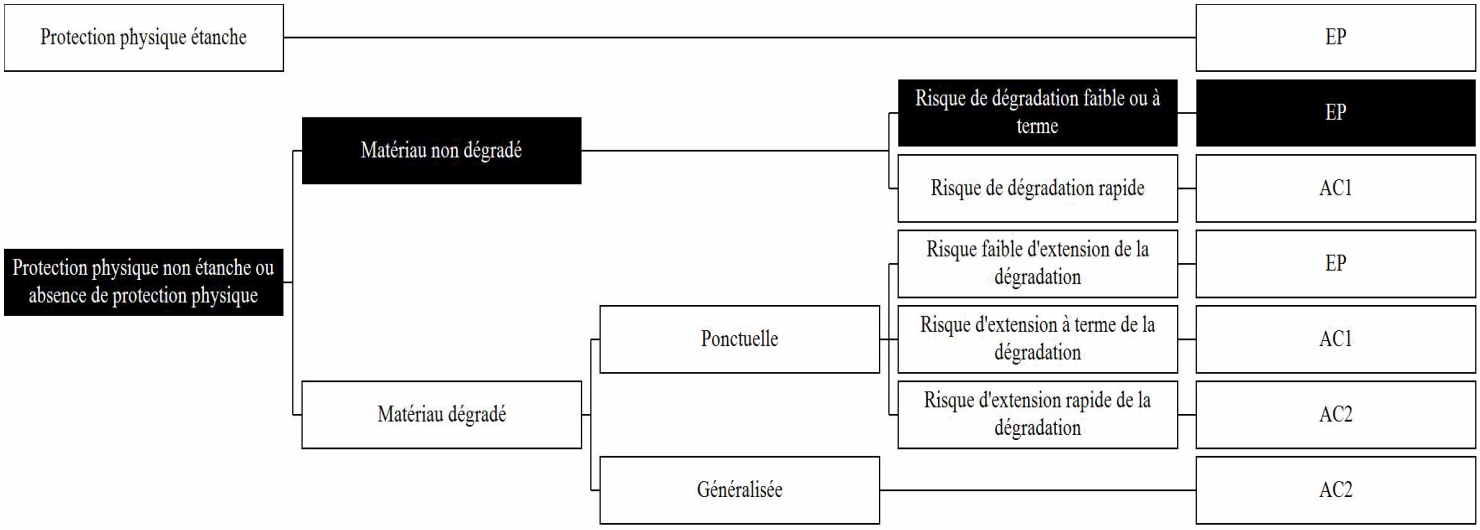

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001059	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S86	Destination du local :	
Date évaluation :	20/07/2016	Local ou zone homogène :	Vol 1 (vide sanitaire)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélevements et analyses

Prélévements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac + peinture non séparable - Joint d'assemblage des parpaings -	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	
P4	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peinture non séparable - Linteau et jambage de porte -	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	
P6	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux jaune + carton non séparable + toile blanche plâtrée non séparable + couche souple incolore - Bande platreuse + laine -	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	
P7	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - Plafond local fioul -	Sous-sol - Vol 10 (local fioul)	
P8	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable - Enduit projeté gratté en soubassement -	Sous-sol - Vol 8 (accès caves)	
P11	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux orange avec poussières + carton + toile fibreuse beige - Tresse + carton + laine jaune -	Sous-sol - Vol 4 (accès caves)	
P12	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac + peinture non séparable - Enduit béton banché brut -	Sous-sol - Vol 4 (accès caves)	
P16	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac + peinture non séparable - Murs gaines techniques -	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	
P18	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac + peinture non séparable - Plafond brut gaines techniques -	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	
P20	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris - Présent sur porteur cage escalier (sous peinture gouttelée) -	Sous-sol - Vol 7 (dégagement)	
P23	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable - mur fond gaines electriques -	PC Cage 3 - Vol 14 (PC RDC)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire :	ITGA
Adresse :	Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Téléphone :	0299354149
Email :	Helene.Grude@itga.fr
Numéro d'accréditation :	1-5970

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7852 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7852
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_4e1f963d-dc39-48a6-8ee6-782fa1fc1129

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059001 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (accès caves)

Description ITGA	Enduit gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7855 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7855
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_b7266ba3-cb9b-4e67-8f18-320f6bfbb188

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059004 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (accès caves)

Description ITGA	Enduit compact gris / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7857 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7857
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_9689d14b-6ca8-4ebf-98c5-c9cfc36d7fb6

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059006 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 8 (accès caves)

Description ITGA	Matériau fibreux jaune / Carton / Toile blanche plâtrée / Couche souple incolore

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Matériau fibreux jaune + carton non séparable + toile blanche plâtrée non séparable + couche souple incolore	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

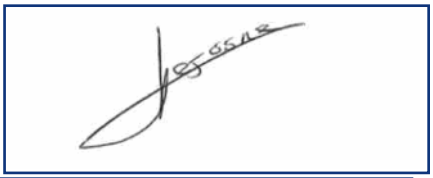

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7858 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7858
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_5480b29c-2fff-4b26-86aa-29de60ee12a1

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059007 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 10 (local fioul)

Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

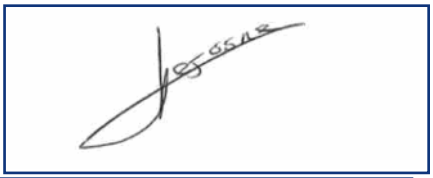

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7859 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7859
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_4b80ca94-be19-49d5-90e8-89f55d4e10b0

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059008 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (accès caves)

Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

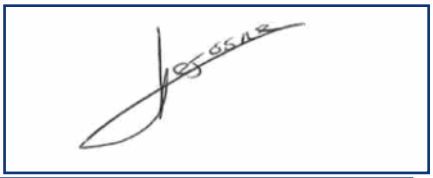

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7862 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7862
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_dd51d3dd-9569-41be-b627-75f702343b28

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059011 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 4 (accès caves)

Description ITGA	Matériau fibreux orange avec poussières / Carton / Toile fibreuse beige

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Matériau fibreux orange avec poussières + carton + toile fibreuse beige	MOLP le 01/08/2016	Amiante non détecté Analyse confirmée au META	---	2

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

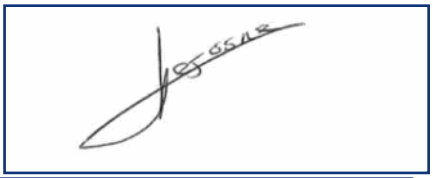

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7863 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7863
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_0bf360b3-1e37-4b4e-abcc-a3db9b0d93b1

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059012 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 4 (accès caves)

Description ITGA	Enduit gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7867 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7867
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_66b720c2-c104-4df5-9f5b-56df341d2db1

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059016 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 7 (dégagement)

Description ITGA	Enduit gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7869 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7869
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_7376ee13-a630-4181-83ef-f3b590acc2
35

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059018 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 7 (dégagement)

Description ITGA	Enduit gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7871 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7871
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_ce09e629-14ff-4678-8d3a-45c24c0ad223

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059020 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 7 (dégagement)

Description ITGA	Enduit compact gris

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI N° IT151607-7874 EN DATE DU 02/08/2016
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. David JOUSSELIN
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-79103
Echantillon ITGA : IT151607-7874
Reçu au laboratoire le : 28/07/2016
MesureAmianteAT_4216cc2b-ae52-4dbd-8229-13cb3021d0b6

Réf. Client :

Commande	002HD001059
Dossier client	_0025500001_ RUE DU MOULIN - 53410 ST PIERRE LA COUR Bâtiment composé de 2 cages et de 2 étages
Echantillon	002HD001059023 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 14 (PC RDC)

Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture non séparable	META le 02/08/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Guaylord LEJOSNE - Responsable Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.